Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 035-213502461-20260128-26_01_04-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

MAIRIE DE

35120

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 28 janvier à 20h30. Date de convocation : 22/01/2026

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur MAINSARD François, Maire de Roz-Landrieux.

Étaient présents : M. MAINSARD François, M. DELALANDE Éric, Mme LARCHER Delphine, Mme RIDARD Marina, M. GLEMOT René, adjoints, M. MOQUEREAU Olivier, Mme Delphine GAUTIER, M. LEDORMEUR Éric, Mme TOUZE LOPIN Sylviane, M. ROBIN Régis, M. Jonathan LAFAIX, Mme MORISSEAU Yasmine

Absents excusés : Mme RUELLAND Justine pouvoir à Mme RIDARD Marina, Mme CAILLET Marie-José pouvoir à Mme Delphine LARCHER, M. ROUPIE Benoît pouvoir à M. MAINSARD François

Secrétaire de séance : Mme Delphine GAUTIER

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 12 Quorum : 8

N° 26-01-04 PATRIMOINE : Convention d'occupation de terrain

Vu le plan d'arpentage de M. LETERTRE en date du 11/12/2025,
Considérant l'inaccessibilité de la parcelle n° K 772, d'une superficie de 6 ca, appartenant au domaine privé de la commune,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal la rédaction d'une convention afin d'autoriser M. et Mme GRAVIER à d'occuper la parcelle n° K 772, parcelle jouxtant leur propriété.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Autorise M. le Maire à signer une convention d'occupation avec M. et Mme GRAVIER concernant l'occupation de la parcelle située section K numéro 772 représentant 6 ca

La secrétaire de séance
Mme Delphine GAUTIER

Le Maire,
M. MAINSARD François

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Délibération exécutoire à la date de publication.

Téléphone : 02 99 48 07 88 - E-mail : contact@rozlandrieux.fr